

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi 10 juillet 2012 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Madame et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Louis Boulianne, Sarah Lebel, Benoit Dubé, Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-114-12 **Conditions d'emprunt RG-258-2012**

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que la Municipalité de la paroisse de Packington accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins des Trois-Lacs pour son emprunt du 17 juillet 2012 au montant de 116 900 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 258-2012, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

10 100 \$	3,13 %	17 juillet 2013
10 400 \$	3,13 %	17 juillet 2014
10 700 \$	3,13 %	17 juillet 2015
11 100 \$	3,13 %	17 juillet 2016
74 600 \$	3,13 %	17 juillet 2017

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adoptée à l'unanimité

RS-115-12 **Résolution de concordance RG-258-2012**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 258-2012, la Municipalité de la paroisse de Packington souhaite emprunter par billet un montant total de 116 900 \$;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 116 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro **258-2012** soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

Que les billets soient datés du 17 juillet 2012;

Que les intérêts sur les billets soit payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013	10 100 \$
2014	10 400 \$
2015	10 700 \$
2016	11 100 \$
2017	11 500 \$ (à payer en 2017)
2017	63 100 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Packington émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 juillet 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **258-2012**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

Relance Parc Aventure Mont-Citadelle

Le Directeur général informe les membres du conseil qu'il leur enverra le plan de relance du Parc Aventure Mont-Citadelle élaboré par la MRC de Témiscouata. Ce document est confidentiel et doit être pour usage seulement des membres du conseil pour leur information.

Postes Canada

M. Simon Simoneau, agent planification de la livraison vient rencontrer les membres du conseil concernant la problématique des boîtes aux lettres rurales et leurs proximités du chemin. M. Simoneau explique que c'est une directive de Postes Canada et le conseil peut toujours faire un règlement informant les contribuables de la non responsabilité des bris des boîtes aux lettres ou demander à Postes Canada d'installer des boîtes multiples pour tout le monde.

Le conseil a déjà un règlement de non responsabilité des bris des boîtes aux lettres.

M. Simoneau souhaite faire valider des boîtes multiples à être installées ce mercredi matin avec M. le maire et le Directeur général.

RS-116-12 **Chalet communautaire : Luminaires**

Le Directeur général soumet à l'attention du conseil une proposition d'achat de deux lampadaires pour l'entrée du chalet communautaire. Le Conseil avait reçu une subvention d'Hydro-Québec 2000 \$ dans son programme pour les infrastructures. La soumission déposée pour les deux luminaires est de 3186 \$ plus taxes. La base et l'installation du fil seront réalisés par les employés de la municipalité.

Après délibération,

il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise l'achat des deux luminaires pour l'entrée du chalet communautaire au montant de 3186 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

Levée de l'assemblée

À 21 heures, M. Émilien Beaulieu, maire, propose la levée de l'assemblée.